Association Nationale des Directeurs de Centre d'Information et d'Orientation

Pensez à visiter notre site Internet : http://www.andcio.org
Siège : CIO Nantes-Beaulieu – MAN rue René Viviani – BP 76217 – 44262 NANTES CEDEX 2 - Tél. : 02.40.12.82.50

A l'occasion de la tenue de son assemblée générale statutaire annuelle, l'ANDCIO organise, le vendredi 15 octobre 2010, à l'attention de ses adhérents, de l'ensemble des directeurs de CIO, des personnels de direction et d'inspection,

Une journée de réflexions-débats sur le thème :

« Les CIO de l'avenir / Avenir des CIO Devenir des services publics en Europe »

Ce thème nous conduira tout naturellement à préciser les positions de l'association sur l'avenir du « service public de l'orientation » et l'évolution de l'« Orientation et de la Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie » dans le contexte de la Résolution du Conseil de l'Union Européenne: "Mieux inclure l'orientation tout au long de la vie dans les stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie".

Dans les locaux de l'INETOP, à Paris

41, rue Gay Lussac, 75005 PARIS Tél: 01 44 10 78 10



41 r Gay Lussac 75005 PARIS (RER Luxembourg)

Programme : Le déroulement prévisionnel de la journée s'établit ainsi :

Le matin:

- De 9h à 9h45 : ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE
 - rapport d'activité, rapport moral, bilan financier,
 - perspectives, questions diverses
- De 9h45 à 10h30 : ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- actualisation des statuts de l'ANDCIO (vous trouverez des documents préparatoires dans le prochain courrier aux adhérents début septembre) Cette proposition de modification des statuts devra également nous préparer mieux aux enjeux à venir.

Les assemblées générales de l'ANDCIO sont ouvertes aux adhérents et sympathisants. La participation aux scrutins sera réservée aux adhérents à jour de leur cotisation 2009-2010 ou 2010-2011.

Fin de matinée : Début de la JOURNEE D'ETUDE, Thème général :

- « Les CIO de l'avenir / Avenir des CIO, devenir des services publics en Europe »
- De 10h30 à 12h15 : Intervention de Monsieur Jean-Robert PITTE, délégué à l'information et à l'orientation ; échanges.
 - 12h30 : Pause déjeuner.

L'après-midi : Suite de la JOURNEE D'ETUDE :

- De 14h30 à 16h45: Intervention de Madame Pervenche BERES, députée socialiste européenne, Présidente de la commission de l'emploi et des affaires sociales du parlement européen : « l'évolution des services publics en Europe » ; échanges.
 - 17h 00 : Clôture des travaux.

Cette organisation est encore susceptible d'évolution dans les semaines à venir. En cas de modification, les relances seront actualisées; programme et documents d'inscription sont téléchargeables sur le site de l'association:

http://www.andcio.org/

Cette année encore, notre journée, constitue un évènement de portée nationale. Elle permettra aux participants de dialoguer avec des responsables dont les attentes, les représentations, les projets seront susceptibles de déterminer les perspectives d'avenir de nos services.

La participation aux frais d'organisation est de 20 euros. (Cette somme sera déduite de la cotisation 2010-2011 pour les adhérents.)

Il est important de réserver sans délai votre participation en retournant le bulletin de participation, complété et accompagné d'un chèque de vingt euros à l'ordre de l'ANDCIO.

BULLETIN DE PARTICIPATION à la journée de Réflexions-débats du 15/10/2010

A retourner, complété, par retour de courrier, à :

ANDCIO, CIO Nantes-Beaulieu - MAN rue René Viviani - BP 76217 - 44262 NANTES CEDEX 2

M. Mme Melle (1) NOM :	Prénom :	
Lieu d'exercice : CIO ETAT / CIO CO AUTRE (précisez) :	OLLECTIVITE - DRONIS	EP - SAIO (1)
Code postal, VILLE:		
Adresse:		
T (1 .		
Tél.:		
Fax :		
Participera à la journée de réflexions Je règle ma cotisation 2010 de l'ANDCIO (si vous êtes nouvel de l'ANDCIO) NB La cotisation inclut la par Je règle ma participation à l'ordre de l'ANDCIO Je réglerai ma participation octobre, vous évitera l'attente à l'entrée (1) Rayer les mentions inutiles	0/2011 et je joins un chèque adhérent, ou si votre situation a change ticipation à la journée la journée et je joins ur n le-15 octobre (un règlement de la salle) Signature	ue de 45 euros à l'ordre é, joignez un bulletin d'adhésion) n chèque de 20 euros à t immédiat, si possible avant le 10
	POUVOIR	
Je soussigné(e) : (Nom, prénom, affectation	n)	
donne pouvoir à : (Nom, prénom, affectation	n)	
pour me représenter à l'Assemblée Gé et à l'Assemblée Générale extraordinai		
	Le	2010,
	Signature	

N.B.: Le mandataire et le mandant doivent être à jour de leur cotisation 2009-2010 ou 2010-2011



Association Nationale des Directeurs de Centre d'Information et d'Orientation

Pensez à visiter notre site Internet :

http://www.andcio.org

BULLETIN D'ADHESION 2010 – 2011

(Ouvert aux collègues faisant fonction de DCIO)

٨	C	۸T	E	/IT	F	
$\boldsymbol{\Gamma}$	\mathbf{v}	\mathbf{L}		711		

	Fait à	Signature,	, le
Adresse personnelle : (facultatif)			
Éventuellement, ancienne affectation (académie - ville) :			
Mél DCIO personnel : (pour l'envoi du Courrier des adhérents)			
Mél DCIO professionnel :			
Mél du service (CIO – SAIO – DRONISEP - AUTRES) :			
Fax:			
Tél.:			
Rubriques à renseigner en cas de I^{ere} adhésion ou de modifications Adresse :			
Lieu d'exercice : CIO ETAT COLLECTIVITE – DRONISEP – SAIO	– AUTRE ((à préciser) (1) : VIL	LE:
		(1)	
NOM : M. Mme Melle (1) Prénom :			

Le montant de l'adhésion pour l'année scolaire 2010-2011 est de 45 € pour les DCIO en activitéet de 20 € pour les retraités et autres membres.

Les DCIO en activité peuvent régler leur cotisation en deux fois.

Dans ce cas il convient d'établir **deux chèques** (23 et 22 €) à l'ordre de l'A.N.D.C.I.O., **datés du jour d'émission**, en précisant au verso du deuxième chèque la date à laquelle il pourra être présenté à l'encaissement.

Bulletin d'adhésion à envoyer sans attendre, directement à la trésorière (adresse ci-dessous), ou au délégué académique (possibilité d'envoi groupé), accompagné de votre cotisation.

Votre carte d'adhérent vous parviendra soit directement, soit par l'intermédiaire de votre correspondant académique.

N.B. La période d'adhésion s'étend du 01.10.2010 au 30.09.2011.

⁽¹⁾ Rayer les mentions inutiles